

Vers un bras de fer avec l'État pour le Moulinet à Ault

La communauté de communes des Villes sœurs (CCVS) soutient la municipalité d'Ault dans sa démarche pour faire aboutir le projet d'aménagement touristique du Moulinet.

XAVIER TOGNI

Le site du Moulinet, sur les hauteurs d'Ault, devrait accueillir prochainement un hôtel haut de gamme de 42 chambres, un restaurant, un espace bien-être avec spa, une vingtaine de cabanes disséminées sur le coteau... Mais cet ambitieux projet d'aménagement touristique, porté depuis 18 mois par un investisseur privé qui reste pour l'instant anonyme, pourrait être remis en cause par des blocages administratifs.

ACTUALISER LE PLU

Ce que refuse le maire d'Ault, Marcel Le Moigne, prêt à engager un bras de fer avec les services de l'État pour ne pas laisser filer cette opportunité. Le Syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard, propriétaire du Moulinet, le soutient dans sa démarche. La communauté de communes des Villes sœurs (CCVS) aussi. Son président, Éddie Facque, l'a confirmé lors du conseil communautaire, au moment où les délégués devaient valider « le lancement d'une procédure d'actualisation du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Ault (révision ou modification) ». Procédure indispensable pour le projet.

DÉLIBÉRATION ATTAQUÉE PAR LE PRÉFET

Le PLU d'Ault avait été approuvé en juin 2017 par la CCVS, qui a désormais l'urbanisme dans ses compétences. Mais cette délibération a fait l'objet de plusieurs recours. Et la cour administrative d'appel de Douai a fini par la censurer en partie. Le conseil communautaire avait donc reclassé les parcelles dont le zonage avait été annulé par la justice.

Cette délibération du 16 mars 2021 a été à son tour attaquée devant le tribunal administratif, cette fois par le préfet de Seine-Maritime (le siège de la CCVS étant à Eu, dans ce département). Les raisons avancées sont purement formelles et ne



Le site du Moulinet pourrait notamment accueillir un hôtel de 42 chambres.

portent pas sur le fond, assurent les élus locaux. Ils regrettent aussi que les services de l'État jugent urgents d'attendre la mise en place du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). Ce qui ne sera pas fait avant deux ans. Comme le maire d'Ault, Éddie Facque dénonce cet « immobilisme » et prévient que si rien ne bouge, « l'investisseur s'intéressera à d'autres sites ».

UN PROJET À 32 MILLIONS D'EUROS

Le président de la CCVS estime pourtant que les garanties sont suffisantes « pour considérer ce projet comme totalement viable et imminent ». Selon lui, il prend soin « de l'intégration paysagère » et consomme peu d'espaces naturels sur le site même du Moulinet. Il prévoit aussi la restauration des bâtiments existants (château, ancienne colonie de vacances, ferme), avec la construction d'une simple extension de 300 m² pour

l'espace bien-être, et d'une vingtaine de petites cabanes, « pour compléter l'offre en hôtellerie de plein air ».

Marcel Le Moigne assure que l'investisseur a prévu « 16 millions d'euros rien que pour la rénovation des bâtiments, 32 millions d'euros au total ». Afin d'équilibrer financièrement l'opération, celle-ci inclurait l'ancien terrain de football, toujours propriété de la commune d'Ault, où seraient construits une centaine de logements de tous types.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les services de l'État, sans résultat. Une autre est attendue en janvier. La commune, le syndicat et la CCVS vont s'appuyer sur les conseils d'un cabinet d'avocats pour trouver les arguments juridiques. « Il faut qu'on arrive à trouver une solution. »

Interrogée sur le sujet, la préfecture de Seine-Maritime n'a pas, à ce jour, répondu à nos questions. ■

Une nouvelle vocation pour le Moulinet

Propriété du Syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard depuis 2004, la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Moulinet s'inscrivait au départ dans la stratégie du repli maîtrisé du trait de côte. Elle devait accueillir plus de 200 logements, autant que ceux du front de mer classés en zone rouge. Mais depuis, l'État a revu sa copie et la nouvelle municipalité a demandé des changements, notamment pour éviter d'urbaniser à outrance cet espace naturel. Le Moulinet devrait devenir un site d'hébergement touristique. « Ce projet est intéressant, il

correspond aux attentes de l'État en matière d'aménagement urbain et de redynamisation des communes concernées par l'érosion du trait de côte », souligne Florian Bouthors, directeur de l'aménagement au syndicat.

Un bâtiment neuf a déjà été construit sur le site, par cette même structure : l'espace culturel. La salle a été réceptionnée mais pas les abords. Et pour le faire découvrir aux habitants, la municipalité d'Ault organise une journée porte ouverte mardi 28 décembre, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.